

Carte d'identité - Passeport

Les demandes de cartes d'identité et de passeports sont enregistrées par les communes équipées de dispositifs de recueil, soit au plus près pour Achères la Forêt :

- Mairie de Milly la Forêt 01 64 98 80 07
- Mairie de Nemours 01 64 78 40 08
- Mairie de Fontainebleau 01 64 78 40 08

Vous avez la possibilité de faire votre pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches>

Toutefois, votre mairie reste à votre disposition aux jours et heures d'ouverture habituels, en vous offrant un service d'aide à la constitution des dossiers de pré-demande, notamment en vous assistant si vous avez des difficultés d'accès au numérique.

Recensement militaire

Les jeunes gens garçons ou filles, doivent se faire recenser auprès de la Mairie de leur domicile avec livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile.

Pour mémoire, le document qui leur sera remis est très important car indispensable pour passer examens et permis de conduire.

Information : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Autorisation de sortie du territoire

Depuis le 15 janvier 2017 l'article 371-6 du Code civil prévoit désormais l'obligation pour tout mineur qui voyage sans un représentant légal de justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français. Ce dispositif concerne tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité. L'AST ne dispense pas de l'obligation de posséder les documents de voyage requis et est exigible quel que soit le type de titre présenté. Aucune démarche en mairie ou à la préfecture n'est nécessaire.

Le formulaire CERFA est disponible sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>